



Baccalauréat professionnel Aménagements paysagers

La formation

Le baccalauréat professionnel se déroule sur trois ans : seconde (Nature-Jardins-Paysages-Forêt) première et terminale Aménagements Paysagers

Il est divisé en modules d'enseignements généraux et modules professionnels (voir au verso)
Chaque module comporte plusieurs disciplines associées pour un objectif commun

Les axes forts de la formation

Nombreux travaux pratiques sur le terrain, chantiers et stages en entreprises

Formation aux premiers secours

Mention section Européenne avec possibilité de stage à l'étranger

Accompagnement de l'élève dans son insertion scolaire et professionnelle

Les conditions d'entrée

En seconde : jeunes issus d'une troisième ; l'admission relève de la procédure AFFELNET

En première : jeunes issus d'une seconde générale ou technologique (fiche passerelle)
ou professionnelle

L'obtention du diplôme du Bac Pro

Le diplôme s'obtient d'une part avec les notes obtenues en contrôle en cours de formation (CCF) et d'autre part avec les notes des épreuves terminales. Les CCF sont des épreuves d'examen organisées dans l'établissement tout au long de la formation. Les épreuves terminales ont lieu à la fin de la terminale

L'obtention du BEPA

A l'issue de la première Bac Pro, il est possible d'obtenir le BEPA. Il est évalué uniquement en CCF

Les débouchés

- Entrée dans la vie active comme ouvrier paysagiste, technicien du paysage, agent technique conducteur de travaux en espaces verts, chef d'équipe.
- Poursuite d'études : certificats de spécialisation, Brevet de technicien Supérieur Agricole (BTSA) par voie scolaire ou par apprentissage.

Seconde professionnelle

	module	intitulé	matière	horaire/semaine
Enseignement général	EG 1	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	Français	2h
			ESC	1h
			Histoire-géographie	1h
			SESG	1h
	EG 2	Langue et culture étrangère	Anglais	2h
	EG 3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités sportives artistiques et d'entretien de soi	EPS Biologie	2h 0,5h
	EG 4	Culture scientifique et technologique	Maths	2h
			Physique-chimie	1h
Informatique			1h	
Enseignement professionnel	EP 1	Contexte des chantiers d'aménagement	Aménagement	1,5h
			Biologie	1,5h
	EP 2	Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels	Aménagement Agroéquipement	1,5 h 2h
Spécialisation professionnelle	EP 3	Aménagements paysagers	Aménagement	4h
Enseignement à l'initiative de l'établissement				3h
Stage en milieu professionnel			4 semaines	
Stage collectif : chantier école			1 semaine	
Stage collectif : éducation à la santé et au développement durable			1 semaine	

Bac Pro

	module	intitulé	matière	horaire/semaine
Enseignement général	MG 1	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	Français	2h
			ESC	1,5h
			Histoire-géographie	1,5h
			Documentation	0,5h
	MG 2	Langue et culture étrangère	Anglais	1,75h
	MG 3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités sportives artistiques et d'entretien de soi	EPS	2h
	MG 4	Culture scientifique et technologique	Maths	2h
			Physique-chimie	1,25h
Informatique			1,25h	
Biologie			0,5h	
Enseignement professionnel	MP 1	Chantier d'aménagement paysager dans son contexte	Aménagement	0,5h
			SESG	0,5h
	MP 2	Dimensions écologique, sociale, économique, et culturelle des travaux paysagers	Aménagement	1h
			Biologie	0,5h
			SESG	1h
	MP 3	Organisation d'un chantier d'aménagement paysager	Aménagement	0,5h
			SESG	1h
MP 4	Travail de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères	Aménagement	1,5h	
MP 5	Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation	Aménagement	2h	
		Biologie	1h	
MP 6	Utilisation des agroéquipements	Sciences et techniques des équipements	1,25h	
MAP	Module d'adaptation professionnelle		1h	
Enseignement à l'initiative de l'établissement				2h
Stage en milieu professionnel			14 à 16 semaines	
Stage collectif : chantier école			2 semaines	
Stage collectif : éducation à la santé et au développement durable			1 semaine	
horaire/semaine : horaire indicatif moyen sur l'année				